

Info-ca

Le bulletin du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda, le jeudi 5 août 2004

Pour tout savoir sur le CA

Vous tenez entre les mains le premier outil d'information propre au Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda (CSSSRN). Publié dans les jours suivants chacune des séances du conseil d'administration, INFO-CA veut rendre compte, avec concision et transparence, des principales orientations et décisions prises par vos administrateurs. Nous vous encourageons évidemment à le lire avec assiduité pour connaître de source sûre les différents développements qui se profilent au sein de notre établissement naissant. Bonne lecture!

Composition du CA

Résolument tourné vers l'avenir et animé par une réelle volonté de construire, le conseil d'administration est composé de D^r Denis Arguin, M. Guylain Barrette, Mme Louise Bédard, D^{re} Régine Blackburn, M. Luc Blanchette, Mme Micheline Côté, M. Ghislain Godbout, Mme Manon Lacroix, Mme Nancy Lefebvre, M. Jean-Pierre Lemire, M. Jean-Claude Loranger, Mme Danièle Richard, Mme Nycole Rivest, M. André Rouleau, M. Claude Sanesac ainsi que M. Claude Vaugois.

Les officiers du Conseil

Rappelons que lors de la première assemblée du conseil d'administration, le 7 juillet dernier, ses administrateurs ont élu M. André Rouleau à titre de président, M. Jean-Claude Loranger, à titre de 1^{er} vice-président, et M. Luc Blanchette, à celui de 2^e vice-président. Le directeur général intérimaire, M. Claude Sanesac, assure pour sa part la fonction de secrétaire.

Dissolution des comités et des conseils existants

Après avoir procédé à la dissolution de tous les comités et conseils existants au sein des anciens conseils d'administration du Centre hospitalier Rouyn-Noranda, du CLSC Le Partage des eaux et du CHSLD Maison Pie XII, les administrateurs ont confié au directeur général intérimaire, M. Claude Sanesac, le mandat de réviser la composition des prochains comités et conseils du CSSSRN et d'en orchestrer la constitution. Il appartiendra à ce dernier de s'assurer que, pour chacun des comités et des conseils, les modalités de fonctionnement et les règlements afférents respectent la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Création du Comité de vérification

En même temps qu'il veillait à dissoudre les comités et conseils existants, le conseil d'administration a procédé à l'élection de son comité de vérification. Ainsi, il appartiendra à Mme Nancy Lefebvre, à M. André Rouleau et à M. Luc Blanchette de choisir un vérificateur, de le seconder dans ses travaux, de suivre les résultats des vérifications et de faire des recommandations au conseil d'administration au regard des états financiers.

Création du Comité d'évaluation du directeur général

Les membres du conseil ont nommé, en outre, les trois personnes mandatées pour évaluer le directeur général. Le Comité

d'évaluation du directeur général est composé, quant à lui, des officiers du conseil d'administration, soient M. André Rouleau, M. Jean-Claude Loranger et M. Luc Blanchette.

Maintien des DSP, DSI, CMDP, CII et Conseil multi

Conformément à l'article 329 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les droits et obligations du conseil d'administration, les administrateurs ont résolu de maintenir les règles et les pratiques de fonctionnement tant de la Direction des services professionnels (DSP), de la Direction des soins infirmiers (DSI), du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) que du Conseil multidisciplinaire. À nouveau, il échoit au directeur général intérimaire de réviser leur composition, leurs modalités de fonctionnement et leurs règlements, dans le respect de la Loi.

Adoption du Règlement de régie interne

Tenus également par la Loi de réglementer promptement la procédure de convocation des séances du conseil d'administration, les administrateurs ont adopté, après une lecture et une analyse rigoureuses, le Règlement sur la régie interne du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda.

Ce document traite dans le menu détail des règlements généraux, des mandats, des obligations et du mode de fonctionne-

ment à la fois du conseil d'administration, du directeur général, des comités et des conseils au sein de l'établissement.

Une copie du règlement sera distribuée sous peu à tous les gestionnaires de l'organisation. Or, le texte est d'ores et déjà disponible pour consultation auprès de Mme Diane Côté, adjointe administrative à la Direction générale, en communiquant avec le poste 42101.

Détermination du siège social

Les lettres patentes, délivrées le 5 juillet dernier, ne présentant toujours pas d'adresse civique, il devenait pressant pour le conseil d'administration d'établir le siège social du nouvel établissement. Contre toute attente, les administrateurs ont choisi unanimement de désigner le 4, de la 9^e Rue à Rouyn-Noranda comme adresse civique du siège de l'établissement.

Purement rationnel, le choix du Pavillon Lemay-Juteau s'imposait en raison du volume d'activités plus important à cette adresse comparativement aux autres adresses potentielles, notamment au regard de la correspondance, des achats, des services liés à la pharmacie, au laboratoire, aux archives, etc. Cette décision apparaissait donc la meilleure pour tous les administrateurs.

Ainsi, les procès-verbaux, la correspondance et tout autre document lié au conseil d'administration seront conservés à cette adresse, suivant l'application de l'article 168 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Libération des directeurs généraux en titre

Afin de régulariser la réorganisation administrative et d'assurer son bon fonctionnement à la suite de la nomination du directeur général intérimaire, le conseil s'est entendu pour libérer de leurs charges les directeurs sortants, avec solde et sans

perte de droits ou d'avantages. Messieurs Jean-Luc Tremblay et Daniel Bergeron sont donc démis de leur charge depuis 7 juillet 2004, et ce, jusqu'à la date effective de l'abolition de leur poste de directeurs généraux. Les deux directeurs ainsi relevés de leur fonction seront bientôt priés de se rapporter au directeur général intérimaire pour convenir avec lui de leurs nouvelles attributions.

Un concours de sélection réservé

Afin de clarifier la situation de M. Jean-Luc Tremblay, qui aspire à la fonction de directeur général après l'intérim, les membres du conseil ont suivi la suggestion du ministre de la Santé et des Services sociaux de procéder à l'ouverture d'un concours réservé aux directeurs généraux titulaires de postes dans les établissements fusionnés, suivant les mêmes modalités que celles d'un concours public. Quelle que soit l'issue du concours, celui-ci aura pour effet de réduire la durée de l'intérim et facilitera d'autant le processus de la fusion.

Composition du Comité de sélection

Un représentant du Ministère et un représentant de l'Agence de santé et de services sociaux seront bientôt appelés à se joindre aux trois personnes nommées par le conseil pour compléter le Comité de sélection dudit concours. Ce dernier aura la triple tâche de définir le profil du candidat recherché, de tenir le concours et de recommander ou de renoncer à la candidature du directeur sortant. Les trois personnes nommées par le conseil sont M. André Rouleau, président, M. Jean-Claude Loranger, 1^{er} vice-président, et M. Luc Blanchette, 2^e vice-président.

Signature du contrat du directeur intérimaire

Compte tenu des délais requis pour rendre à terme un tel concours de sélection et afin de confirmer M. Claude Sanesac dans

sa fonction de directeur général intérimaire, les administrateurs ont convenu, par ailleurs, d'autoriser le président du conseil, M. André Rouleau, à signer un contrat de services entre l'Agence de santé et de services sociaux, le CSSSRN et le directeur général intérimaire, M. Claude Sanesac.

Approbation du Comité de suivi de la construction

Devant l'ampleur du projet de construction et d'agrandissement des installations du CHSLD, le conseil a retenu la proposition de l'ancien conseil d'administration de la Maison Pie XII de former un comité chargé d'assurer le suivi des travaux. Siègent à ce comité M. André Rouleau, M. Claude Sanesac, M. Daniel Bergeron, M. Guylain Barrette, M. Pierre Laferté, Mme Micheline Côté et M. Jean-Pierre Lemire.

Reconduction du Comité sur l'intégration des arts

C'est connu, tout nouveau projet de construction publique liée à la santé et aux services sociaux doit consacrer au moins 1 % de son budget afin d'intégrer une œuvre d'art à ses installations. L'administration de Maison Pie XII avait nommé un comité chargé de réaliser ce mandat dans les règles de l'art. Avant de lever l'assemblée mardi, le nouveau conseil du CSSRN a décidé de reconduire ce comité, formé maintenant de M. Daniel Bergeron, de M. Guylain Barrette et de M. Jean-Pierre Lemire, qui remplace Mme Clémence Lacasse. ✦

Prochaine réunion du CA : le mercredi 8 septembre 2004

Bienvenue à tous et toutes!

Pour plus d'information :
M. Claude Sanesac,
Directeur général intérimaire, poste 42101